

# Demain, le monde sera-t-il avec ou sans religions ?

Valentine ZUBER – 30 mars 2019

Directrice d'études à l'EPHE-PSL, historienne spécialiste des droits de l'homme dans le monde et de la laïcité en France



Valentine ZUBER a d'emblée affirmé que oui, le monde de demain sera un monde avec religions. En effet, depuis une trentaine d'années, on assiste à un « **retour du religieux** », sous ses formes sociales, culturelles, politiques, à travers la violence, l'expression de la visibilité religieuse et un certain nombre de revendications.

Est-ce un véritable retour ou bien a-t-il seulement pris la place laissée vacante par l'effondrement des idéologies politiques à la fin des années 80 ? Le renouveau d'intérêt pour le fait religieux date du moment où la communauté musulmane est devenue plus visible sur la place publique, avec des revendications religieuses, alors qu'on s'était habitué en France à un religieux relativement discret.

## Sécularisation des sociétés européennes

La sécularisation de la société est une particularité européenne ; partout ailleurs dans le monde, le religieux est toujours au cœur de la société. Le processus de sécularisation a commencé après les guerres de religion, avec les traités de Westphalie (1648), qui introduisent la reconnaissance des trois confessions, catholique, luthérienne et calviniste. Le prince souverain est alors en premier lieu un chef politique, le religieux passe au second plan ; il choisit la religion d'État mais une tolérance permet aux minorités religieuses d'exister. En France, avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789), les individus deviennent des citoyens et jouissent de la liberté religieuse (article 10).

Pendant la 2<sup>e</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la laïcisation de la société se développe, avec le transfert à l'État de compétences auparavant dédiées aux religions : l'hôpital et la santé puis l'école sont prises en charge par l'État. Avec la loi de 1905, l'État est protégé contre l'imposition de doctrines religieuses et inversement les religions sont protégées de l'intrusion de l'État.

## Modalités de la sécularisation des états

- Le principe de neutralité / impartialité interdit à l'État de s'occuper de doctrines religieuses. Depuis les années 70, avec les lois sur la contraception, l'IVG, le mariage pour tous..., les normes morales de l'État ne suivent plus les injonctions de la morale religieuse traditionnelle. Ceci est un gage de laïcité, un signe de la sécularisation profonde de nos sociétés.
- Le respect de l'égalité civile de tous les individus a été acquis progressivement mais pas encore partout dans le monde. La liberté de religion a deux aspects : liberté de conscience et liberté de l'expression publique.
- La supériorité absolue des lois civiles sur les lois religieuses dans l'espace commun.
- Le principe de laïcité, qui est un principe, même s'il n'est pas traduit dans les autres langues, est largement partagé quelle que soit la forme des relations entre églises et État, oblige l'état libéral à s'en tenir à une posture d'abstention vis-à-vis des propositions de sens afin de permettre une coexistence la plus apaisée possible de tous les citoyens dans un espace public également partagé.



## Déclin général des pratiques religieuses dans l'Europe actuelle

C'est bien une particularité européenne où moins de 15 % disent appartenir à une religion et seulement 4 % vont à la messe tous les dimanches !

Il y a plusieurs manières de ne pas pratiquer sa religion :

- « *Belonging without believing* » : croire sans appartenir à une église ; c'est faire des recherches personnelles, approfondir ses recherches spirituelles, passer d'une communauté à une autre. C'est un phénomène religieux très mouvant, qui existe à travers l'expansion du protestantisme évangélique.
- « *Believing without belonging* » : appartenir à un culte mais sans pratiquer ; c'est le cas en France où beaucoup se disent catholiques mais ne pratiquent pas ou très peu.

La culture religieuse en France est en train de disparaître : on assiste à une **rupture de transmission** des valeurs religieuses depuis deux générations, à la perte des codes culturels et religieux, d'où l'idée d'enseigner le fait religieux à l'école.

## Problématiques de la modernité tardive : permanences et renouvellement

Face au fort déclin du religieux dans nos sociétés européennes, son retour nous apparaît exorbitant, étonnant. On assiste à l'émergence du religieux individuel : chaque individu se sent responsable de lui-même et de son identité, de son affichage vers l'extérieur. Il y a une inflation de l'apparence et de l'affichage identitaire par l'apparence (vêtement...).

Des réactions identitaires et/ou antireligieuses se développent ; elles sont inquiétantes, pour les croyants comme pour les non croyants, car nous avons désappris le religieux qui imprégnait nos sociétés depuis des millénaires. Parce que nous sommes en train de passer à une autre société, à une autre civilisation où le religieux devient, non pas le ciment de la société, mais devient la revendication de tel ou tel, prenant la forme la plus originale possible, la plus personnelle possible.

Aujourd'hui, deux débats resurgissent :

- Les soi-disant « racines chrétiennes » de l'Europe dans le projet initial de Constitution européenne dans la définition de l'identité européenne dans l'élaboration de la constitution européenne, finalement refusée par la France et d'autres pays pour devenir « héritage spirituel » et refléter un plus grand pluralisme européen. Ce débat resurgit actuellement dans les milieux nationalistes.
- Les signes religieux, au-delà du voile : que fait-on de l'expression du religieux dans l'espace public ? Va-t-on remettre en cause ce droit acquis de la société libérale ?

## Conclusion

Face à ce retour du religieux, il faut absolument défendre la liberté de religion et de conviction.

Quelques ouvrages :

- *L'origine religieuse des Droits de l'Homme*, Genève, Labor et Fides, 2017.
- *La laïcité en débat*, Paris, Le cavalier bleu, 2017

